

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2662

21 novembre 2007

SOMMAIRE

Applique Consulting S.à.r.l.	127766	La Cos GmbH	127764
Arbor S.A.	127765	LBLux Fonds	127732
Atlantic International Assets S.A.	127774	Le Premier III S.à r.l.	127771
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	127733	Le Premier Investment II S.C.A.	127770
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav	127734	Le Premier Investment S.C.A.	127769
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav	127735	Luxiver	127776
BayernLB HEDGE FONDS	127731	Micelius Luxembourg S.A.	127768
Bioplancton Development Corporation Holding S.A.	127762	Mobileo S.A.	127730
Blumendraam S.à.r.l.	127763	Monte-Carlo, S.à r.l.	127774
Centrobank Sicav	127736	Pamplona REIF SICAV-FIS	127737
CHENET et MARTELING S.à r.l.	127737	Panarea S.A.	127776
Chlomheo S.à.r.l.	127764	P.G.I. Project Group International	127765
cominvest TopZinsFonds 3	127762	PME Logistic S.A.	127765
Deichthal S.A.	127732	Prosol Holding S.A.	127733
Delta Participations S.A.	127775	Pykes Investments S.A.	127763
European Opticians S.à.r.l.	127769	Pyramide d'Or S.à r.l.	127776
Finsbury Dials	127774	Southridge Management S.à.r.l.	127770
GeCIE S.A.	127768	Sports Group Development S.A.	127730
Gestec Luxembourg S.A.	127767	StarPlus Sicav	127734
Global Facilities S.A.	127767	Sylan Holding S.A.	127731
Greenseeds S.A.	127771	Taxi Confort, s.à r.l.	127774
Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	127769	Tivola Immobilière S.A.	127730
Immobilière Ebel S.à r.l.	127776	Toiture Romain Ciuca et Cie S.à r.l.	127773
Immo Onze Septembre	127772	Tuscani S.A.	127736
International Art s.à r.l.	127766	Wings Luxembourg S.A.	127770
IPV S.à r.l.	127773	Xantor	127731
		Z Invest	127762
		Z Invest	127763

Sports Group Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.579.

La deuxième Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 8 novembre 2007 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 décembre 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007131888/755/17.

Mobileo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.127.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETINGwhich will be held on *December 10, 2007* at 4.40 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results as of December 31, 2006.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of the public limited company MONTEREY SERVICES S.A. as director and discharge.
7. Resignation of the public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. as director and discharge.
8. Resignation of the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as director and discharge.
9. Appointment of Mr Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
10. Appointment of Mrs Nancy Bleumer, company director, born in Doetinchem (The Netherlands), on November 30, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
11. Appointment of Mrs. Monique Juncker, company director, born in Ettelbrück (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
12. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007132313/29/31.

Tivola Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.331.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra vendredi, le 7 décembre 2007 à 11.00 heures au siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2006 et affectation du résultat,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
3. Reconduction des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes,
4. Décision relative à l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007132315/3560/16.

Sylan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 décembre 2007 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de la réserve pour augmentation de capital pour un montant de EUR 148.736,11 dans les résultats reportés;
2. Décision de distribuer un dividende de EUR 25.000,- au travers des résultats reportés;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007132317/1023/15.

BayernLB HEDGE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.497.

Sehr geehrte Damen und Herren,
hiermit laden wir Sie zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der BayernLB HEDGE FONDS, SICAV am 7. Dezember 2007 um 9.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der Banque LBLux am Sitz der Gesellschaft, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg ein.

Als Tagesordnungspunkt wurde vorgeschlagen:

Tagesordnung:

- Neuwahl des Verwaltungsrates mit einer regulären Amtszeit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 5. Dezember 2007 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht ein Quorum für die außerordentliche Generalversammlung. Die außerordentliche Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007132320/755/22.

Xantor, Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 27, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.129.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *10 décembre 2007* à 11.00 heures à l'étude de Maître Urbain Tholl, notaire, de résidence à L-7535 Mersch, 13, rue de la Gare, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification afférente de l'article 5 des statuts;
2. Adaptation de divers articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006;
3. Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué et nomination d'un nouvel administrateur. Décharge à accorder aux autres administrateurs et confirmation de leur mandat;
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels 2006;
6. Constatation du non établissement du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2006;
7. Approbation des comptes annuels 2006;
8. Affectation du résultat 2006;
9. Décision à prendre concernant la poursuite des activités;
10. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires devront impérativement se munir de l'original de leurs actions, respectivement de l'original du ou des titres représentatifs au porteur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007132319/755/25.

LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Sehr geehrte Damen und Herren,
hiermit laden wir Sie zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der LBLux FONDS, SICAV am *7. Dezember 2007* um 9.30 Uhr, in den Geschäftsräumen der Banque LBLux am Sitz der Gesellschaft, 3, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg ein.

Als Tagesordnungspunkt wurde vorgeschlagen:

Tagesordnung:

- Neuwahl des Verwaltungsrates mit einer regulären Amtszeit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 5. Dezember 2007 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht ein Quorum für die außerordentliche Generalversammlung. Die außerordentliche Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007132322/755/22.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *3 0 novembre 2007* à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004,

4. Affectation des résultats,
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
6. Nomination d'un nouvel administrateur,
7. Reconduction des mandats d'administrateurs et Monsieur Graham J. Wilson et Mademoiselle Cindy Reiners,
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007124790/309/20.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 novembre 2007 à 10.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport sur la mission de mise en valeur de la participation dans le capital de la société SOLEL SOLAR SYSTEMS Ltd;
2. Approbation du bilan d'ouverture au 6 novembre 2007;
3. Décision sur la mise en vente de la participation dans le capital de la société SOLEL SOLAR SYSTEMS Ltd;
4. Décision sur la mise en vente de la participation dans le capital de la société PROSOL S.A.
5. Divers.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007127701/667/20.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.439.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company of the Company (the «AGM») will be held at ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg on Friday 30 November 2007 at 11.00 a.m. Central European Time («CET») with the following Agenda:

Agenda:

1. To hear the independent auditors' report, the report of the Directors of the Company (the «Directors») and to approve the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 August 2007.
2. Allocation of the results in accordance with the proposals of the Directors.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 August 2007.
4. Acknowledgement of the resignation of the following persons as Directors: Mr Hans Georgeson and Mrs Sophie Chapuisat.
5. Appointment of the following persons as new Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Alain Zeitouni and Mr Ian Hale.
6. Re-appointment of the following persons as Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Philippe Hoss and Mr Patrick Zurstrassen.
7. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as independent auditors of the Company to hold office for the financial year ending on 31 August 2008.
8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Resolutions to be taken on the above mentioned AGM agenda will require no quorum and will be passed if a simple majority or more of the shares present or represented at the AGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote.

If you cannot be personally present at the AGM and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote for you. A proxy need not be a shareholder of the Company. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any). Proxy forms are available on request at the registered office of the Company. To be valid the proxy form must be completed and sent to the attention of Ms Sandra Pratesi, fax number +352 245 242 22 prior to 29 November 2007 at 5.00 p.m. CET. We should be grateful if you would send the signed originals by mail to the following address:

ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg-Kirchberg
Grand Duchy of Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007127702/6149/41.

StarPlus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarPlus SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 30. November 2007 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Änderung des Artikels 4 und Artikels 39 der Satzung,
2. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 24. November 2007 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarPlus SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Oktober 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007128055/755/30.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.391.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «AGM») will be held at ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg on Friday 30 November 2007 at 11.00 a.m. Central European Time («CET») with the following agenda:

Agenda:

1. To hear the independent auditors' report, the report of the Directors of the Company (the «Directors») and to approve the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 August 2007.

2. Allocation of the results in accordance with the proposals of the Directors.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 August 2007.
4. Acknowledgement of the resignation of the following persons as Directors: Mr Hans Georgeson and Mrs Sophie Chapuisat.
5. Appointment of the following persons as new Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Alain Zeitouni and Mr Ian Hale.
6. Re-appointment of the following persons as Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Philippe Hoss and Mr Patrick Zurstrassen.
7. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as independent auditors of the Company to hold office for the financial year ending on 31 August 2008.
8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Resolutions to be taken on the above mentioned AGM Agenda will require no quorum and will be passed if a simple majority or more of the shares present or represented at the AGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote.

If you cannot be personally present at the AGM and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote for you. A proxy need not be a shareholder of the Company. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any). Proxy forms are available on request at the registered office of the Company. To be valid the proxy form must be completed and sent to the attention of Ms Sandra Pratesi, fax number +352 245 242 22 prior to 29 November 2007 at 5.00 p.m. CET. We should be grateful if you would send the signed originals by mail to the following address:

ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg-Kirchberg
Grand Duchy of Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007127703/6149/40.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «AGM») will be held at ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch, 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg on Friday 30 November 2007 at 11.00 a.m. Central European Time («CET») with the following agenda:

Agenda:

1. To hear the independent auditors' report, the report of the Directors of the Company (the «Directors») and to approve the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 August 2007.
2. Allocation of the results in accordance with the proposals of the Directors.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 August 2007.
4. Acknowledgement of the resignation of the following persons as Directors: Mr Hans Georgeson and Mrs Sophie Chapuisat.
5. Appointment of the following persons as new Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Alain Zeitouni and Mr Ian Hale.
6. Re-appointment of the following persons as Directors until the next AGM to be held in 2008: Mr Philippe Hoss and Mr Patrick Zurstrassen.
7. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as independent auditors of the Company to hold office for the financial year ending on 31 August 2008.
8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Resolutions to be taken on the above mentioned AGM Agenda will require no quorum and will be passed if a simple majority or more of the shares present or represented at the AGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote.

If you cannot be personally present at the AGM and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote for you. A proxy need not be a shareholder of the Company. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any). Proxy forms are available on request at the registered

office of the Company. To be valid the proxy form must be completed and sent to the attention of Ms Sandra Pratesi, fax number +352 245 242 22 prior to 29 November 2007 at 5.00 p.m. CET. We should be grateful if you would send the signed originals by mail to the following address:

ABN AMRO MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES B.V., Luxembourg Branch
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg-Kirchberg
Grand Duchy of Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007127704/6149/40.

Centrobank Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 29. November 2007 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates,
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. September 2007,
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
4. Verschiedene Ernennungen,
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der ausgedruckten Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 27. November 2007 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen : KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007128619/755/23.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007129198/1267/16.

CHENET et MARTELING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 15, Val de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 15.353.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement numéro 53/07 rendu en date du 12 novembre 2007 sur requête du procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CHENET et MARTELING, S.à r.l. avec siège social au 15, Val de Hamm, L-1714 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur M^e Mariya Gadzhalova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Gadzhalova

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130604/8304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03392. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pamplona REIF SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 133.330.

—
STATUTES

In the year 2007, on the twenty-ninth of October.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. PAMPLONA REIF GP S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 October 2007, in London (United Kingdom) (the General Partner); and

2. Kevin O'Flaherty, Manager, PAMPLONA REIF GP S.à r.l., whose professional address is at 25, Park Lane, London W1K 1RA, United Kingdom;

here represented by Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 October 2007, in London (United Kingdom) (the Limited Partner).

Hereinafter each the Limited Partner and the General Partner will be referred to individually as a shareholder and collectively as the shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Articles) which they form between themselves.

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares) under the name of PAMPLONA REIF SICAV-FIS (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by these Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner (as defined in article 15). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

3.3 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 28.1 hereto as well as by the Companies Law.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the General Partner, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to Article 12.

5.2 The capital must reach the equivalent in US Dollars (USD) of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company is fifty thousand Dollar US (USD) (USD 50,000.-) represented by one (1) GP Share and four hundred and ninety-nine (499) fully paid up shares with no par value.

5.4 The General Partner may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the issue document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum), to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

(a) type of target investors;

(b) fees and expenses structures;

(c) subscription and/or redemption procedures;

(d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;

(e) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;

(f) marketing targets;

(g) transfer restrictions;

(h) currency;

provided that, at all times, the General Partner shall hold one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company, (the GP Share) with such features as described in the Memorandum and that no additional GP Share shall be issued by the Company.

5.5 A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in Article 12.

5.6 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes. Upon creation of new Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.7 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in USD, be converted into USD. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 The limited shares of the Company (i.e., all shares of whatever Class but the GP Share) shall and will continue to be in the registered form. The GP Share is and will continue to be in the registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.4 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.7 Subject to the provisions of Article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Issue of shares.

General

7.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares (to the exclusion of additional GP Shares) at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) decides that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Class.

7.4 Shares will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Class in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in the Company.

7.6 The General Partner may confer the authority upon any of its members, any manager, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.

Investor or shareholder's default

7.8 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsorily redeem all shares of the defaulting shareholder in accordance with article 8;

(b) the right for the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(c) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(d) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(e) the right of the Company to commence legal proceedings;

(f) the right of the other shareholders to purchase all the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.9 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

Art. 8. Redemptions of shares.

Redemption rights of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in the Company.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the General Partner in relation to the shares of a given Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all

of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.9 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Classes, in accordance with the provisions of article 27;
- (c) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default) at a price equal to the latest calculated net asset value of shares of the relevant shareholder at the date of the notice from the General Partner less any legal, accounting or administrative costs associated with such compulsory redemption and the relevant shareholder's default;
- (d) for the purposes of the payment of the fees payable to the General Partner as provided for in the Memorandum;
- (e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, shareholder's commitment and Memorandum.

8.10 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

General - Other redemptions of shares

8.11 The repurchase by the Company of its own shares in circumstances other than those referred to in articles 7, 8, 9, 11 and 27 shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders (the General Meeting) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

8.12 All redeemed shares may be cancelled.

Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a shareholder may convert (all or part of) its shares of a particular Class into shares of another Class, except otherwise decided by the General Partner.

9.2 The General Partner may make the conversion of shares dependent upon such conditions as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Classes and may also take into account specific charges, fees or expenses payable by, or specific incentive scheme, equalisation amounts or credit, or other fee payable to, one or both of the respective Class(es) as described in the Memorandum. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions will not be paid out to shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Date, taking into account, as the case may be, specific charges, fees or expenses payable by, or specific incentive scheme, equalisation amounts or credit, or other fee payable to, one or both of the respective Class(es). If there are different order acceptance deadlines for the Classes in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

- (a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the General Partner in relation to the shares issued in the Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.7 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.8 Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any shareholder's shares (to the exclusion of the GP Share) is subject to the provisions of this article 10.

10.2 No Transfer of all or any part of any shareholder's shares in the Company, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the United States (US), the United Kingdom (UK) or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended (ERISA)) or subject the Company to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the US Investment Company Act;

and

(d) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that the transferee is not a Restricted Person as defined in Article 11.

Art. 11. Ownership restrictions.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company or the shareholders incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering regulatory, pecuniary or material administrative disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company being subject to ERISA; or

(iii) the Company being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act or the US Investment Company Act);

(c) it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself or the Company whether Luxembourg Law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or

(d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(e) who:

(i) does not warrant at the time of investment that (1) its ordinary business or professional activity includes the buying and selling of investments whether as principal or agent, or (2) (natural persons) their individual net worth, or joint net worth with spouse, exceeds USD 1,000,000.-, or (3) (institutions) their assets under discretionary management exceed USD 5,000,000.-; and

(ii) does not warrant expressly that it (1) has the knowledge, expertise and experience in financial matters to evaluate the risks of investing in the Company, (2) is aware of the risks inherent in investing in the assets in which the Company will invest and the method by which the assets of the Company will be held and/or traded, and (3) can bear the risk of loss of its entire investment; and

(iii) (if a US Person) is not exempt from payment of US federal income tax or, at the discretion of the General Partner, a not US taxable person, and who is not an «accredited investor» and a «qualified purchaser» as such terms are defined under applicable US federal securities laws; and

(iv) does not qualify as a Well-Informed Investor; and

(v) does not hold shares (after such issue or transfer) to the value of at least the minimum holding (if any) as described in the Memorandum;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons).

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share or to register any Transfer of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within 30 (thirty) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in Article 10; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the General Partner, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs (including legal, accounting or administrative costs) linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The net asset value (the Net Asset Value or NAV) of each Class shall be expressed in the reference currency, as a per share figure, of each Class, as it is stipulated in the Memorandum, in good faith in Luxembourg on each valuation date as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Date).

12.2 The net asset value per share of each Class shall be calculated by the administrative agent under the supervision of the Company on each Valuation Date in accordance with Luxembourg law.

12.3 The Net Asset Value of the Company will be equal to the total assets of the Company less its total liabilities and the Net Asset Value of a Class will be the Net Asset Value of the Company attributable to that Class as of any date of determination.

12.4 The Net Asset Value and the Net Asset Value per Share of each Class will be determined as at the close of business in the appropriate markets on each Valuation Date. For the purposes of determining the Net Asset Value per Share of each Class separate class accounts (Class Accounts) will be maintained in the books of the Company. The issue price of each share will be credited to the relevant Class Account. At each Valuation Day, the increase or decrease in the Net Asset Value of the Company will be allocated to the Class Accounts on the basis of their previous relative Net Asset Values.

In determining such increase or decrease, in the first instance, no account will be taken of any adjustments (e.g. due to subscriptions or redemptions), costs or investment proceeds or losses which are solely for the account of particular Classes. After such determination and allocation, any such adjustments will then be allocated to the relevant Classes.

12.5 The reference currency of the Company is the US Dollar. The costs and fiscal results of the currency hedge for Classes denominated other than in US Dollars will be solely for the account of such Classes. Any management, incentive, initial, subscription or other fees or expenses specific to a particular Class will be debited against the Net Asset Value of such Class.

12.6 The assets of the Company shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company or any of its holding companies;

(b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);

(d) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company or contracted for by the General Partner;

(e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian (as defined in article 26);

(f) interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(g) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.7 The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(a) shares or units in open-ended underlying undertakings for collective investment, collective investment scheme or managed account (Underlying Funds) will be valued at the last available net asset value for such shares or units on the relevant Valuation Date as supplied by the administrator thereof or by such other person as the General Partner in their discretion shall determine, failing which they shall be valued at the last available net asset value whether estimated or actual which is calculated prior to such Valuation Date as supplied by the administrator thereof or by such other person as the General Partner in their discretion shall determine, provided that if events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such shares or units since the date on which the last net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change;

(b) shares or units in open-ended Underlying Funds the issue or redemption of which is restricted and in respect of which a secondary market is maintained by dealers who, as principal market-makers, offer prices in response to market conditions may be valued by the General Partner in line with such prices;

(c) any security (including a share or unit in a closed-ended Underlying Fund but not in an open-ended Underlying Fund) which is listed or quoted on a securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be valued at its last closing price on the relevant Valuation Date or, if no trades occurred on such day, at the last available closing price, and as adjusted in such manner as, the General Partner, in their sole discretion, think fit, having regard to the size of the holding, and where prices are available on more than one exchange for a particular security the General Partner will in their sole discretion determine which of those prices shall apply;

(d) any security which is not listed or quoted on any securities exchange or similar electronic system or, if being so listed or quoted, is not regularly traded thereon or in respect of which no prices as described above are available will be valued at its fair value as determined by the General Partner having regard to its cost price, the price at which any recent transaction in the security may have been effected, the size of the holding having regard to the total amount of such security in issue, and such other factors as the General Partner in their sole discretion deem relevant in considering a positive or negative adjustment to the valuation;

(e) deposits will be valued at their cost and money market instruments at their face value, plus accrued interest;

(f) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner;

(g) any value (whether of an investment or cash) otherwise than in US Dollars will be converted into US Dollars at the WM Company rate on the relevant Valuation Date.

12.8 In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the General Partner is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

12.9 The General Partner may, at its discretion, permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value and is in accordance with good accounting practice.

12.10 If since the time of determination of the Net Asset Value per Share of any Class there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value per Share.

12.11 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable administrative expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

12.12 To the extent feasible, expenses, fees and liabilities will be accrued in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS). Reserves (whether or not in accordance with IFRS) may be taken for estimated or accrued expenses, liabilities or contingencies.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares, the issue of the shares to subscribers and the redemption of the shares from its shareholders as well as conversions of shares:

(a) during any period in which any stock exchange on which a substantial portion of the Company's investments are quoted is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings in such stock exchange are restricted or suspended;

(b) during any period in which, in the sole and absolute opinion of the General Partner, disposal of a substantial portion of investments by the Company would not be reasonable or practical;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or current prices in any securities market, or when for any other reason the prices or values of any of the Company's investments cannot be reasonably or promptly ascertained;

(d) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments by the Company cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Company's assets, or the determination of the Net Asset Value, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming shareholders;

(f) for any period during which the redemption of shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Company for borrowing for cash management purposes; and

(g) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company.

13.2 Any suspension of the determination of Net Asset Value, as the case may be, shall take effect at such time as the General Partner shall declare and, thereafter, there shall be no determination of Net Asset Value, as the case may be, until the General Partner shall declare any such suspension to be at an end. Any suspension of the determination of the Net Asset Value per Share will result in the suspension of the issue, repurchase and conversion of shares.

13.3 Any request for subscription, redemption and exchange will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Date following the end of the period of suspension.

13.4 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

Art. 14. Liability of shareholders.

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by PAMPLONA REIF GP S.à r.l. (the General Partner) who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 16. Authorised signature.

16.1 The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

16.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which the relevant company will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 17 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the General Partner, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio.

Art. 17. Investment policy and restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policy to be applied in respect of the Company, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it may acquire.

17.3 The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Underlying Funds and/or their sub-funds.

Art. 18. Indemnification.

18.1 The Company may indemnify any investment manager appointed in accordance with article 16.2 above (if any), the General Partner, or their directors, managers, members, shareholders, officers, employees or affiliates and their heirs, executors and administrators (each an Indemnified Party) against any and all losses, liabilities, damages, expenses or suits suffered or asserted incurred by any Indemnified Party in connection with any action, suit or proceeding to which each Indemnified party may be made a party in connection with the performance of the relevant Indemnified Party's obligations to the Company, except in relation to matters as to which the Indemnified Party shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for wilful default, fraud or negligence.

18.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 19. Meetings of shareholders.

19.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 4th Friday of June at 3.30 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

19.2 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

19.3 All general meetings shall be chaired by the General Partner.

19.4 Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 20. Notice, quorum, proxies, majority.

20.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

20.2 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

20.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

20.4 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

20.5 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 21. Convening notice.

21.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

21.2 Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, at the shareholder's address on record in the register of shareholders. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

21.3 If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Powers of the meeting of shareholders.

22.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 23. Accounting year.

23.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

Art. 24. Annual accounts.

24.1 The accounts of the Company shall be expressed in US Dollar.

Art. 25. Application of income.

25.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Company will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the General Partner to declare, dividends.

25.2 For any Class entitled to dividends, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

25.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

25.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

25.5 The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

25.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the relevant Class(es).

25.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 26. Custodian.

26.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

26.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders with the consent of the General Partner as indicated in article 3.

27.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the Luxembourg regulatory authority, shall be appointed by a general meeting of shareholders, which shall determine their powers and compensation.

27.3 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Law and the Companies Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the Auditor or by an ad hoc external auditor appointed by the Investors meeting.

27.4 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provisions of the 2007 Law will be exclusively applicable.

27.5 If the total net assets of the Company falls below two-thirds of the minimum capital prescribed by law (i.e. an amount in US Dollars equivalent to EUR 1,250,000.-), the General Partner must submit the question of the Company's

dissolution to a general meeting of the shareholders for which no quorum is prescribed and which shall pass resolutions by simple majority of the Shares represented at the meeting.

27.6 If the total net assets of the Company fall below one-fourth of the minimum capital prescribed by law, the General Partner must submit the question of the Company's dissolution to a general meeting of the shareholders for which no quorum is prescribed. A resolution dissolving the Company may be passed by shareholders holding one-fourth of the shares represented at the meeting.

27.7 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the date of ascertainment that the net assets have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

27.8 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of the shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

27.9 In the event that for any reason the value of the net assets of any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner or its delegate to be the minimum level for such Class, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the shareholders of that Class the conversion of their shares into shares of another Class under terms fixed by the General Partner or to redeem all the shares of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant Class or Classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

27.10 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of the shareholders of any Class will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and other adjustments detailed in the Memorandum (if any)) calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting of the shareholders, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the General Partner's approval.

27.11 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Class.

27.12 Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

27.13 All redeemed shares may be cancelled.

Art. 28. Amendments.

28.1 These Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 29. Auditors.

29.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

29.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 30. Applicable Law.

30.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with Article 1.2.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2008, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) PAMPLONA REIF GP S.à r.l., prenamed:

one GP Share (unlimited share)	1
one Class B Share (limited share)	1

(2) Kevin O'Flaherty, prenamed: four hundred ninety eight Class M Shares (limited shares)	498
Total (unlimited and limited shares): five hundred shares	500

All limited shares and the unlimited share(s) have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the address of the registered office of the Company be 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg;
2. That there be appointed ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, (Grand Duchy of Luxembourg) as external auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PAMPLONA REIF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

ici représenté par Carole Combe, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2007 à Londres (Royaume-Uni) (l'Actionnaire Commandité);

2. Kevin O'Flaherty, gérant, PAMPLONA REIF GP S.à r.l., résidant professionnellement au 25, Park Lane, London W1K 1RA, Grande-Bretagne,

ici représenté par Carole Combe, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2007 à Londres (Royaume-Uni) (l'Actionnaire Commanditaire).

Ci-après l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire sont désignés individuellement un Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il existe une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de PAMPLONA REIF SICAV-FIS (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par la résolution de l'Actionnaire Commandité (tel que défini à l'article 15). L'Actionnaire Commandité peut en outre créer par résolution des agences ou autres bureaux à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée - Dissolution.

3.1 La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2 La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Actionnaire Commandité, ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

3.3 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite par l'Article 28.1 des Statuts et la Loi de 1915.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12.

5.2 Le capital doit atteindre l'équivalent en Dollars américains (USD) d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à cinquante mille dollar américain (USD) (50.000,- USD) représenté par une (1) Action AC et par quatre cent nonante neuf (499) actions entièrement libérées sans valeur nominative.

5.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé d'émettre à tout moment différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun, mais soumises à différents droits tels que décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémorandum), dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

(a) différents types d'investisseurs visés;

(b) différentes structures de frais et de dépenses;

(c) différentes procédures de souscription et/ou rachat;

(d) différents investissements minimum et/ou exigences de détention subséquents;

(e) différents droits et politique de distribution, et l'Actionnaire Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests» ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;

(f) différentes cibles marketing;

(g) différentes restrictions de transfert;

(h) différentes devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Actionnaire Commandité détiendra une action réservée à l'Actionnaire Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) avec les caractéristiques décrites dans le Mémorandum et qu'aucune Action AC additionnelle ne sera émise par la Société.

5.5 Une Valeur Nette d'Inventaire par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'Article 12.

5.6 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes. A la création de nouvelles Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.7 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas déjà libellés en USD, convertis en USD. Le capital de la Société est équivalent au total des actifs nets de toutes les Catégories de la Société.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de commanditaire de la Société (c'est à dire toutes les actions de toutes les Catégories sauf l'Action AC) sont et resteront sous forme nominative. L'Action AC est et restera sous forme nominative.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.4 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets imputables de la Catégorie d'actions concernée.

6.7 Sous réserve des dispositions de l'Article 10, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 7. Emission d'actions.

Général

7.1 L'Actionnaire Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées (à l'exclusion d'Action AC additionnelles) sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Toutes conditions auxquelles l'émission d'action peut être soumises sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que l'Actionnaire Commandité peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé par une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, de souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication des informations que l'Actionnaire Commandité estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement, ou montant d'obligation ou de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiements pour des actions ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;

(e) pour chaque Catégorie, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion une ou de plusieurs dates de négociation, de souscription ou de d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans la Catégorie concernée.

7.4 Les actions seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Catégorie dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par l'Actionnaire Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions dans la Société.

7.6 L'Actionnaire Commandité peut octroyer à des membres de son conseil de gérance, agents ou à tout autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.

7.7 La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.

Défaillance de l'investisseur ou de l'actionnaire

7.8 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire de procéder, selon les termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers la Société, dans une période de temps déterminée par l'Actionnaire Commandité, à toute contribution requise ou tout paiement à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Actionnaire Commandité et détaillées dans le Mémoire qui peuvent être, mais sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de toutes les actions de l'actionnaire défaillant conformément à l'article 8;

(b) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(c) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs mis en place conformément aux dispositions du Mémoire, le cas échéant;

(d) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tous ou par une portion des actionnaires;

(e) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(f) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire;

à moins que l'Actionnaire Commandité ne renonce à sa discrétion à ces pénalités.

7.9 Les pénalités ou mesures correctives décrites ci-dessus ainsi que dans le Mémoire ne sont pas exclusives de tout autre mesure ou moyen que la Société ou les actionnaires peuvent disposer par la loi ou conformément aux termes de la convention de souscription, le Mémoire ou de l'engagement de l'actionnaire concerné.

Art. 8. Rachat des actions.

Droits de rachat des Actionnaires

8.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, tout actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par l'Actionnaire Commandité dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Actionnaire Commandité et indiquée dans le Mémoire, pour autant que tous les certificats d'actions émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, le prix de rachat pour les actions d'une Catégorie particulière correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, de la manière déterminée par l'Actionnaire Commandité.

8.4 Une procédure déterminée par l'Actionnaire Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions dans la Société.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par l'Actionnaire Commandité dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'Article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par l'Actionnaire Commandité pour les actions d'une Catégorie déterminée, l'Actionnaire Commandité peut, réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant

une certaine période de la manière jugée la plus appropriée par l'Actionnaire Commandité et dans le meilleur intérêt de la Société. La part des demandes de rachat qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire in specie, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, en allouant à cet actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégories, équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite par l'Article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'Article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

Rachat des actions à l'initiative de la Société - Rachat obligatoire d'actions

8.9 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible (tel que ce terme est défini à l'Article 11), conformément aux dispositions de l'Article 11;

(b) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Catégories, conformément aux dispositions de l'Article 27;

(c) détenues par un actionnaire qui failli, dans une période de temps définie par l'Actionnaire Commandité, à faire toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dû en cas de défaillance) à un prix équivalant à la dernière Valeur Nette d'Inventaire des actions de l'actionnaire concerné à la date de notification par l'Actionnaire Commandité diminuée de tout coût et frais légaux, comptables ou administratifs associés à un tel rachat forcé et à la défaillance de l'actionnaire;

(d) pour les besoins du paiement des frais et commissions payables à l'Actionnaire Commandité selon les dispositions du Mémoire;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription ou l'engagement de l'actionnaire et dans le Mémoire.

8.10 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier adressé par l'Actionnaire Commandité à l'attention des actionnaires.

Général - Autres rachats d'actions

8.11 Le rachat par la Société de ses propres actions dans des circonstances autres que celles mentionnées aux Articles 7, 8, 9, 11 et 27 s'effectuera par une résolution et selon les termes et conditions à décider par l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) délibérant selon la manière requise pour les modifications des Statuts.

8.12 Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, un actionnaire peut convertir (tout ou partie) de ses actions d'une Catégorie déterminée en actions d'une autre Catégorie, sauf décision contraire de l'Actionnaire Commandité.

9.2 L'Actionnaire Commandité peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémoire.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition simultanée (souscription) d'actions à souscrire. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action des Catégories concernées et peut aussi prendre en compte des charges, commissions et frais spécifiques payables par, ou autre mécanisme d'alignement des intérêts ou d'allocation préférentielle de bénéfices, montants d'égalisation ou crédit, ou autres frais payables à, l'une ou aux deux Catégories concernées tel que décrit dans le Mémoire. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Actionnaire Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un même Jour d'Évaluation, en prenant en compte, le cas échéant, des charges spécifiques, frais ou dépenses spécifiques payables par, ou autre mécanisme d'alignement des intérêts ou d'allocation préférentielle de bénéfices, montants d'égalisation ou crédit, ou autres frais payables à, l'une ou aux deux Catégories concernées. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Catégories concernées, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier, soit:

(a) la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales sur le rachat d'actions (qui peuvent être plus anciennes que les règles générales sur l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée selon les règles générales (plus récentes) sur l'émission des actions;

ou

(b) la composante de vente n'est pas calculée jusqu'à un moment en relation avec les règles générales sur le rachat d'action conjointement avec la composante d'acquisition calculée conformément aux règles plus récentes (par rapport à la composante de vente) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'Article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet Article excèdent un certain seuil, fixé par l'Actionnaire Commandité et applicable à une Catégorie, l'Actionnaire Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par l'Actionnaire Commandité et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.7 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables - par l'Actionnaire Commandité dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.8 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou autres actes de disposition, de dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté (Transfert) de tout ou partie des actions d'un actionnaire (à l'exclusion de l'Action AC) est soumis aux dispositions de cet Article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un actionnaire, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) ce Transfert résulterait en une violation de la loi ou d'une réglementation au Luxembourg, des Etats-Unis (US), du Royaume-Uni (RU) ou de toute autre juridiction (y compris, sans limitation, le US Securities Act, toute loi concernant les titres des Etats fédérés des Etats-Unis, ou le U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié (ERISA)) ou expose la Société à d'autres conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, à l'appréciation de la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) le Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act, 1940; et

(d) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que le cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible telle que définie à l'Article 11.

Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, cette possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société ou les actionnaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société soit soumise au ERISA; ou

(iii) la Société soit obligée de faire enregistrer ou approuver ses actions, ou d'obtenir toute autorisation quelconque, en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le US Investment Company Act);

(c) s'il peut en résulter une violation de la législation ou réglementation applicable à ou par la personne physique ou morale elle-même ou à la Société, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(d) s'il peut en résulter que la Société soit être exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis pas autrement;

(e) et qui:

(i) ne garantit pas au moment de l'investissement que (1) son activité économique ou professionnelle normale inclut l'achat et la vente d'investissements en tant nom propre ou en tant qu'agent, ou (2) (personnes physiques) que son patrimoine individuel nette ou commun avec son époux(se), est supérieur à 1.000.000,- USD, ou (3) (institutions) que ses avoirs sous gestion discrétionnaire excèdent 5.000.000,- USD; et

(ii) ne garantit pas expressément (1) avoir la connaissance, la compétence et l'expérience dans le domaine financier nécessaire à l'évaluation des risques liés à l'investissement dans la Société, (2) être conscient des risques inhérents à l'investissement (indirect) dans les avoirs dans lesquels la Société investira et de la méthode par laquelle les avoirs de la Société seront détenus et/ou traités, et (3) être en mesure de supporter le risque de perte de la totalité de son investissement; et

(iii) (si «personne US») n'est pas exemptée du paiement des impôts fédéraux américains sur le revenus ou, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, n'est pas un contribuable américain, et qui n'est pas un 'investisseur accrédité' et 'un acheteur qualifié' tels que ces termes sont définis dans les lois fédérales américaines applicables en la matière; et

(iv) ne se qualifie pas en tant qu'Investisseur Averti; et

(v) ne détient pas d'actions (après une telle émission ou Transfert) à concurrence d'une valeur d'au moins égale au montant minimum de détention (le cas échéant) telle que décrit dans le Mémoire;

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Actionnaire Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

11.2 A ces fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un Transfert d'actions dans le registre des actionnaires, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique de ces actions est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît que l'actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale;

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectué endéans les 30 (trente) jours à compter de l'envoi de la l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'Article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion de l'Actionnaire Commandité, soit (i) 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts (tels que les coûts légaux, frais comptables ou administratifs) liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent Article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou NAV) de chaque Catégorie est exprimée dans la devise de référence, et par action, de chaque Catégorie, ainsi qu'indiqué dans le Mémoire, de bonne foi au Luxembourg à chaque Date d'Evaluation comme stipulé dans le Mémoire (chaque Jour d'Evaluation).

12.2 La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie est calculée par l'agent administratif sous la supervision de la Société à chaque Jour d'Evaluation conformément à la loi luxembourgeoise.

12.3 La Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera égale aux actifs totaux de la Société diminués de ses obligations totales et la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie sera la Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable à la Catégorie au jour de la date de calcul.

12.4 La Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie seront déterminées à la clôture des négociations sur le marché concerné à chaque Jour d'Evaluation. Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie, des comptes de catégorie distincts (Comptes Catégorie) seront tenus dans

les livres de la Société. Le prix d'émission de chaque action sera crédité aux Comptes Catégorie y afférent. A chaque Jour d'Evaluation, l'augmentation ou la diminution de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera allouée aux Comptes Catégorie sur base de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire relatives précédentes. Pour la détermination de toute augmentation ou diminution, il ne sera tenu compte, dans un premier temps, d'aucun ajustement (par exemple dû à des souscriptions ou rachats), coûts ou résultats d'investissements ou pertes qui sont à porter uniquement en compte des Catégories concernées. Dans un deuxième temps, et après cette détermination et allocation, ces ajustements seront attribués aux Catégories concernées.

12.5 La devise de référence de la Société est le dollar américain (US Dollar). Les coûts et résultats fiscaux de la couverture du taux de change de la devise pour des Catégories dénommées autrement qu'en US Dollar seront portées en compte à ces Catégories seulement. Tous frais de gestion, allocation préférentielle de résultat ou mécanisme d'alignement d'intérêt, de souscription et autres frais ou dépenses spécifiques à une Catégorie particulière seront débités de la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie spécifique.

12.6 Les actifs de la Société comprennent:

- (a) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société ou de ses sociétés holding;
- (b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (c) toutes les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés);
- (d) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par l'Actionnaire Commandité;
- (e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire (tel que défini à l'Article 26) pouvaient raisonnablement en avoir connaissance;
- (f) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (g) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.7 La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

- (a) les actions ou parts dans des organismes de placement collectif de type ouvert ou de comptes gérés discrétionnairement (managed accounts) (Fonds Sous-jacents) seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible pour ces actions ou parts au Jour d'Evaluation concerné tel que communiquée par leurs agents administratifs ou par toute autre personne que l'Actionnaire Commandité désignera à cet effet et à sa discrétion, sans quoi elles seront évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire qu'elle soit estimée ou actuelle, calculée précédemment à ce Jour d'Evaluation, tel que communiquée par leurs agents administratifs ou par toute autre personne que l'Actionnaire Commandité désignera à cet effet et à sa discrétion, étant entendu que si des évènements ayant pour conséquence des changements importants dans la valeur nette d'inventaire de ces actions ou parts se sont produits depuis la date à laquelle la dernière Valeur Nette d'Inventaire a été calculée, la valeur de ces action ou parts peut être ajustée de manière à refléter, selon l'avis raisonnable de l'Actionnaire Commandité, ce changement;
- (b) les actions ou parts dans des Fonds Sous-jacents de type ouvert dont l'émission ou le rachat est limité et pour lesquels un marché secondaire est maintenu par les courtiers qui, en tant que «market-makers» principaux, offrent des prix en réponse à des conditions de marché, peuvent être évaluées par l'Actionnaire Commandité en s'alignant sur ces prix;
- (c) tout titre (y compris une action ou part dans un Fonds Sous-jacent de type fermé mais non dans un Fonds Sous-jacent de type ouvert) coté ou négocié sur un marché boursier ou une plate-forme électronique de négociation similaire et négocié de manière régulière sur celui-ci sera évalué à son dernier prix de clôture au Jour d'Evaluation concerné ou, si aucune transaction n'a été effectuée ce jour, au dernier prix de clôture disponible, et ajusté de par l'Actionnaire Commandité, à sa seule discrétion, d'une manière qu'il estime appropriée au vu également de l'importance de la détention de ce titre. Si les prix sont disponibles sur plus d'un marché boursier pour un titre en particulier, l'Actionnaire Commandité déterminera à sa seule discrétion lequel de ces prix s'appliquera;
- (d) tout titre qui n'est pas coté ou négocié sur un marché boursier ou une plate-forme électronique de négociation similaire ou, si négocié ou coté, n'est pas négocié de manière régulière ou si en ce qui le concerne, aucun prix tel que décrit ci-dessus n'est disponible, sera évalué à sa juste valeur, déterminée par l'Actionnaire Commandité en tenant compte du prix de revient, du prix auquel toute transaction récente sur le titre aurait pu être effectuée, de la proportion des titres détenus compte tenu de la somme totale des titres en émission, et d'autres facteurs que l'Actionnaire Commandité à sa seule discrétion estime pertinents pour considérer un ajustement positif ou négatif de l'évaluation;
- (e) les dépôts seront évalués à leur valeur courante et les instruments du marché monétaire à leur valeur nominale, augmentés des intérêts courus;
- (f) tous les autres titres et actifs seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité;
- (g) toute valeur (d'un instrument ou de liquidité) autre qu'en US Dollar sera convertie en US Dollar au taux de la WM Company au Jour d'Evaluation concerné.

12.8 Si des circonstances extraordinaires rendent une évaluation de la manière décrite ci-dessus impraticable ou inadéquate, l'Actionnaire Commandité est autorisé à suivre, avec prudence et de bonne foi, d'autres règles afin de permettre une évaluation juste des actifs de la Société.

12.9 L'Actionnaire Commandité peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode d'évaluation reflète mieux la valeur et est conforme aux bonnes pratiques comptables.

12.10 Si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie, des changements importants se sont produits influant sur la cotation sur les marchés boursiers sur lesquels une portion conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés, l'Actionnaire Commandité peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler le premier calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et procéder à un deuxième calcul. Toutes les souscriptions, tous les rachats et toutes les demandes de conversion reçus ce jour seront négociés à la deuxième Valeur Nette d'Inventaire par Action.

12.11 Les obligations de la Société seront réputées comprendre:

- (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts);
- (c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, déterminée périodiquement par l'Actionnaire Commandité, et d'autres réserves, si existantes, autorisées et approuvées par l'Actionnaire Commandité;
- (f) toutes les autres obligations de la Société de quel nature que ce soit, à l'exception des obligations représentées par des actions de la Société. En déterminant le montant de ces obligations, l'Actionnaire Commandité prendra en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

12.12 Dans la mesure du possible, les dépenses, frais et obligations seront cumulés conformément aux Normes de Comptabilité Internationales (IFRS). Les réserves (qu'elles soient ou non conformes aux IFRS) peuvent être utilisées pour les dépenses, obligations et frais éventuels estimés ou cumulés.

Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire par action.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, ainsi que l'émission des actions pour des souscripteurs, le rachat d'actions de ses actionnaires, et la conversion des actions:

- (a) pendant la période pendant laquelle une ou plusieurs bourses sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotées sont fermées pour une raison autre que les congés réguliers, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;
- (b) lorsque, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, la Société n'est pas à même de disposer dans des conditions raisonnables ou normales d'une partie conséquente de ses avoirs;
- (c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un investissement de la Société, ou si les prix sur un marché boursier ou si pour une autre raison les prix ou la valeur d'un investissement de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire;
- (d) durant une période où les transferts de fonds nécessaires ou utiles à la réalisation d'opération d'achat ou de vente d'investissements de la Société ne peuvent être effectuées à des taux de change normaux;
- (e) s'il existe, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, un état de fait durant lequel la disposition des actifs de la Société ou le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, ne serait pas raisonnablement praticable ou serait sérieusement préjudiciable aux actionnaires désirants pas de rachat;
- (f) pendant toute période au cours de laquelle le rachat des actions résulterait en une violation d', ou en une défaillance envers, un engagement de la Société conformément aux termes d'une convention engageant la Société relativement à un emprunt à des fins de gestion des liquidités; et
- (g) suite à la publication d'une convocation d'une Assemblée Générale ayant pour but la de se prononcer sur la liquidation de la Société.

13.2 Toute suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, le cas échéant, prendra effet au moment de déclaration de l'Actionnaire Commandité et, par la suite, il n'y aura aucun calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, le cas échéant, jusqu'à ce que l'Actionnaire Commandité déclare la fin de cette suspension. Toute suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action résultera en la suspension de l'émission, du rachat ou de la conversion des actions.

13.3 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, auquel cas les Actionnaires peuvent notifier leur volonté de retirer leur demande. Si la Société ne reçoit pas de ces notifications, une telle demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la période de suspension.

13.4 Toute suspension sera notifiée aux personnes susceptibles d'être affectées par la suspension par la Société de la manière qui lui semble appropriée. La Société notifiera les actionnaires ayant demandé ou demandant le rachat ou la conversion de leurs actions d'une telle suspension.

Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes Catégories confondues à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 15. Administration.

15.1 La Société sera administrée par PAMPLONA REIF GP S.à r.l. (l'Actionnaire Commandité) qui sera l'actionnaire gérant commandité et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

15.3 L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

16.2 La Société peut s'engager avec toute autre société luxembourgeoise ou étrangère dans une ou plusieurs conventions de gestion des investissements, aux termes de laquelle (lesquelles) la société concernée fournira à la Société des recommandations et conseils en ce qui concerne la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 17 des présents Statuts. Une telle société peut en outre, sur une base journalière et sous le contrôle général et la responsabilité ultime de l'Actionnaire Commandité, être autorisée à acheter, vendre au nom de, et à gérer le portefeuille de, la Société.

Art. 17. Politiques et restrictions d'investissement.

17.1 L'Actionnaire Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable en ce qui concerne la Société, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différentes Catégories et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Actionnaire Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Actionnaire Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il pourra acquérir.

17.3 L'Actionnaire Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que la totalité ou une partie des actifs de la Société seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres Fonds Sous-jacents et/ou leur compartiments.

Art. 18. Indemnisation.

18.1 La Société peut indemniser tout gestionnaire d'investissement nommé conformément à l'article 16.2 ci-dessus (le cas échéant), l'Actionnaire Commandité, ou leurs administrateurs, gérants, membres, actionnaires, mandataires, employés ou affiliés et leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs (chacun étant une Partie Indemnisée) de toutes les pertes, obligations, dommages, dépenses ou actions en justice subis ou indiqués comment tels par une Partie Indemnisée exposés par celle-ci dans le cadre de toute action, procès ou procédure auxquels la Partie Indemnisée aurait été partie relativement à l'exécution de ses tâches et obligations envers la Société, excepté en ce qui concerne des affaires pour lesquelles la Partie Indemnisée sera finalement jugée au terme de l'action, du procès ou de la procédure en question où la Partie Indemnisée sera finalement reconnue responsable de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle.

18.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

Art. 19. Assemblées des actionnaires.

19.1 L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 4^{ième} vendredi du mois de juin à 15.30 heures. Si ce jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19.2 Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

19.3 Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

19.4 Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise de manière continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 20. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité.

20.1 Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les assemblées des actionnaires de la Société, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

20.2 Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.3 Sauf disposition contraire par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions proposées à une assemblée générale des actionnaires seront approuvées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

20.4 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (septante-deux) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

20.5 L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 21. Avis de convocation.

21.1 Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par l'Actionnaire Commandité. La convocation indique l'ordre du jour.

21.2 La convocation est envoyée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires. Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire uniquement par lettre recommandée.

21.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée des actionnaires.

22.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre des résolutions qu'avec le consentement de l'Actionnaire.

Art. 23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Bilan annuel.

24.1 Le bilan annuel de la Société sera exprimé en US Dollar.

Art. 25. Affectation des bénéfices.

25.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Actionnaire Commandité et dans les limites prévues par la loi et dans le Mémoire, de quelle manière les revenus de la Société seront affectés en ce qui concerne chaque Catégorie existante, et peut annoncer, ou autoriser l'Actionnaire Commandité à annoncer des dividendes.

25.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, l'Actionnaire Commandité pourra décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

25.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

25.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise choisie par l'Actionnaire Commandité et doivent être payés aux lieu et place choisis par l'Actionnaire Commandité.

25.5 L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des actions de bonification en lieu de dividendes en numéraire conformément aux termes et conditions précisés par l'Actionnaire Commandité.

25.6 Les dividendes n'ayant pas été réclamés dans un délai de 5 (cinq) années à compter de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou les Catégories émises dans les Compartiment concerné.

25.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et gardé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 26. Dépositaire.

26.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

26.2 Dans l'hypothèse où le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Actionnaire Commandité devra nommer dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant l'Actionnaire Commandité nommera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire qui se retire. L'Actionnaire Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'assemblée générale avec l'accord de l'Actionnaire Commandité tel qu'indiqué à l'Article 3.

27.2 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par l'autorité de régulation, seront nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

27.3 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi de 1915. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera vérifié par le Réviseur ou par un réviseur externe ad hoc nommé par l'assemblée des Investisseurs.

27.4 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

27.5 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum prescrit par la loi (c'est-à-dire un montant en US Dollar équivalent à 1.250.000,- EUR), l'Actionnaire Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale, laquelle adoptera les résolutions à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

27.6 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil d'un quart du capital minimum prescrit par la loi, l'Actionnaire Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle aucun quorum n'est requis. La résolution de la dissolution de la Société peut être adoptée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

27.7 L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés en deçà des deux tiers ou du quart du minimum légal, le cas échéant.

27.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'assemblée générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société. Les produits de la liquidation de la Société, nets de toutes les dépenses de liquidation, seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chacune des Catégories conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, à la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à échéance du délai de prescription légale.

27.9 Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité ou son délégué comme étant le seuil minimum pour cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Actionnaire Commandité peut décider de proposer aux actionnaires de cette Catégorie la conversion de leurs actions en actions d'une autre Catégorie selon les termes fixés par l'Actionnaire Commandité ou de racheter toutes les actions de la ou des Catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements) calculée à la date d'Evaluation à laquelle la décision prend effet. La Société notifiera les actionnaires de la ou des Catégories d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

27.10 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Actionnaire Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de toute Catégorie aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, de racheter toutes les actions de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la Valeur Nette

d'Inventaire de leurs Actions (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation et autres ajustements détaillés dans le Mémoire (le cas échéant)) calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve de l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

27.11 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, de la fusion ou du transfert de la Catégorie concernée.

27.12 Les actifs qui n'ont pas été distribués à leurs propriétaires à la suite du rachat seront remis au Dépositaire pour une période de six mois. A échéance de cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droit.

27.13 Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

Art. 28. Modifications.

28.1 Les présents Statuts peuvent être périodiquement modifiés par une assemblée générale des actionnaires, soumise à un quorum et des exigences de votes fixées par les lois luxembourgeoises et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 29. Réviseur d'entreprises agréé.

29.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

29.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

Art. 30. Loi applicable.

30.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi de 2007 et à la Loi de 1915 conformément à l'Article 1.2.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) PAMPLONA REIF GP S.à r.l., prénommée:	
une action de commandité (Action AC)	1
une Action de Catégorie B (action de commanditaire)	1
(2) Kevin O'Flaherty, prénommé, quatre cent nonante huit (498) actions de Catégorie M (actions de commanditaire)	498
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions de commandité et de commanditaires ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont immédiatement tenu une assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée à 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg;

2. ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Combe, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13614. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007131893/219/1400.

(070156814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Z Invest, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 219.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

des Associés réunie au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2004 à 15.00 heures

Acceptation de la démission de Monsieur Reinald Loutsch de son mandat de gérant en date du 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007130928/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050077877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

cominvest TopZinsFonds 3, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds cominvest TopZinsFonds 3, für welchen die cominvest ASSET MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft handelt und ein Hinterlegungsvermerk bezüglich seines Verwaltungsreglements Allgemeiner und Besonderer Teil im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1603, am 24. August 2007 veröffentlicht wurde, wurde nicht aufgelegt und wurde daher von der Liste der Commission de Surveillance du Secteur Financier betreffend der von ihr genehmigten Organismen für gemeinsame Anlagen, welche dem Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegen, gestrichen.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2007131916/267/12.

Bioplancton Development Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, place des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 27.971.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement numéro 51/07 rendu en date du 12 novembre 2007 sur requête du procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme BIOPLANCTON DEVELOPMENT CORPORATION HOLDING S.A. avec siège social au 3, place des Bains, L-1212 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur M^e Mariya Gadzhalova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Gadzhalova

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130605/8304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03395. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Blumendraam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.572.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement numéro 52/07 rendu en date du 12 novembre 2007 sur requête du procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée BLUMENDRAAM, S.à r.l. avec siège social au 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur M^e Mariya Gadzhalova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Gadzhalova

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130603/8304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03397. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Z Invest, Société Civile.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 219.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

tenue au siège social à Luxembourg, le 12 août 2005 à 14.00 heures

Acceptation de la démission de Monsieur Marc Ambroisien de son mandat de gérant en date du 12 août 2005.

Nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, de Monsieur Patrick Lorenzato, demeurant à Luxembourg.

Transfert du siège social de la société, en date du 12 août 2005, du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007130929/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050077878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

Pykes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 23.406.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement numéro 55/07 rendu en date du 12 novembre 2007 sur requête du procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant

les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PYKES INVESTMENTS S.A. avec siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur M^e Mariya Gadzhalova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Gadzhalova

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130602/8304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03393. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Chlomheo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 96.484.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement numéro 54/07 rendu en date du 12 novembre 2007 sur requête du procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CHLOMHEO, S.à r.l. avec siège social au 9, rue de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur M^e Mariya Gadzhalova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Gadzhalova

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130601/8304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03399. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

La Cos Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 38.181.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LA COS Gmbh, avec siège social à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Sophie Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

S. Steichen

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130096/8297/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02854. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

P.G.I. Project Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 19.895.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- P.G.I. PROJECT GROUP INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Sophie Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

S. Steichen

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130095/8297/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02856. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Arbor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.276.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ARBOR S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 9 février 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Noémie Debout, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

N. Debout

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130086/8298/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02906. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

PME Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 46, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.792.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PME LOGISTIC S.A., avec siège social à L-1147 Luxembourg, 46, rue de l'Avenir.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Noémie Debout, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

N. Debout

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130083/8298/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02910. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

International Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 58.894.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- INTERNATIONAL ART, S.à r.l., dont le siège social à L-2130 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 6 janvier 2001.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Noémie Debout, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

N. Debout

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130085/8298/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02908. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Applique Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 21, rue de Walram.

R.C.S. Luxembourg B 77.125.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- APPLIQUE CONSULTING S.à r.l., avec le siège social à L-2715 Luxembourg, 21, rue de Walram, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Noémie Debout, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 décembre 2007 au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

N. Debout

Le liquidateur

Référence de publication: 2007130088/8298/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02905. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Gestec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 19, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 57.339.

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Rassel, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Leudelange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Leon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.115, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 11 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 27 avril 2007, ci-après dénommée «la société absorbante»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 5 octobre 2007, et

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GESTEC LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 19, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.339, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 14 mars 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 8 mars 2001, ci-après dénommée «la société absorbée»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 5 octobre 2007.

Les procès-verbaux des délibérations ci-avant mentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ledit comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant entre la société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A., préqualifiée, et la société anonyme GESTEC LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

1) La société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A. («la société absorbante»), entend fusionner selon la procédure simplifiée prévue par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales («LSC»), avec la société GESTEC LUXEMBOURG S.A., («la société absorbée»), dont elle détient 100% du capital social, par absorption de cette dernière avec effet au 1^{er} janvier 2008.

2) Les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 31 décembre 2007.

3) La société absorbée et la société absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

4) Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que d'un état comptable intermédiaire des sociétés qui fusionnent tels que visés par l'article 267 LSC, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

6) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

7) A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive le 1^{er} janvier 2008 et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 LSC, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

8) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

9) Décharge entière sera accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 LSC.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rassel, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, LAC/2007/32651. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007130900/7241/71.

(070153540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007127153/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07902. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Micelius Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 76.975.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2007

L'assemblée générale a nommé les administrateurs suivants pour la durée d'un an, en remplacement de M. Romain Thillens et M. Dominique Ransquin:

- Monsieur Eric Leclerc, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- Monsieur Jos Hemmer, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

L'assemblée a renouvelé le mandat de Monsieur Francis Zeler, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de Monsieur Pascal Fabeck, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, pour la durée d'un an, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007127123/50/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société GLACIER LUXEMBOURG TWO S. à r. l., associé unique de la Société:

Suite à un transfert du siège social de cette société, le nouveau siège est situé au:

5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour GROHE LUXEMBOURG THREE S. à r.l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007127135/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'associé-gérant en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., associé-gérant de la Société, a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127083/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

European Opticians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007127141/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07496. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'associé-gérant en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., associé-gérant de la Société, a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127082/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Southridge Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.695.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127070/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Wings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 89.670.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 12 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007126163/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Greenseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.252.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 17 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur B de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'assemblée décide le renouvellement des mandats des administrateurs et du Commissaires aux comptes comme suit:

- Administrateur A: Giorgio Bacciarini
- Administrateur B: Joseph Mayor
- Commissaire aux Comptes: WOOD APPLETON OLIVER EXPERT-COMPTABLES S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007126164/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée des associés de la Société en date du 8 octobre 2007 que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 8 octobre 2007:

- M. Bart Zech; et
- M. Roeland P. Pels;

Et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 8 octobre 2007, et ce pour une durée indéterminée:

- Mlle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., gérant de la Société, ainsi que le siège social de LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., associé unique de la Société, ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127076/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Immo Onze Septembre, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg E 777.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

La société civile immobilière IMMO ONZE SEPTEMBRE avec siège social à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed, matricule 1997 70 02 071, constituée suivant acte du notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 233 du 10 avril 1998, modifiée suivant acte sous seings privés en date du 31 mai 1998, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 1998, volume 261, folio 98, case 10,

ici représentée par Monsieur André Leuschen, retraité, demeurant à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed, agissant en sa fonction de gérant et au nom des associés de ladite société, à savoir:

1. Madame Anne-Marie dite Anne Pax, sans profession, épouse de Monsieur André Leuschen, demeurant à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed,

2. Madame Marie Louise Pax, sans état, épouse de Monsieur Guillaume Hilger, demeurant à L-1881 Luxembourg, 18, bd Kaltreis,

3. Madame Josette Pax, employée de l'Etat, demeurant à L-9282 Diekirch, 32, rue du Onze Septembre,

4. Madame Ginette Pax, employée privée, demeurant à L-9142 Burden, 1, Op Kraitzfelder,

5. Monsieur Marco Pax, employé privé, époux de Madame Danielle Hansen, demeurant à L-9763 Marnach, 16, Dosberstrooss,

6. Madame Michèle Pax, employée privée, épouse de Monsieur Emile Fisch, demeurant à L-8541 Kapweiler, Maison 3A,

en vertu de six (6) procurations sous seings privés, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) Les associés prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Leuschen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2007. Relation: DIE/2007/6351. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Suit copie de l'annexe

Procuration

Les soussignés:

1. Madame Anne-Marie dite Anne Pax, sans profession, épouse de Monsieur André Leuschen, demeurant à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed,

2. Madame Marie Louise Pax, sans état, épouse de Monsieur Guillaume Hilger, demeurant à L-1881 Luxembourg, 18, bd Kaltreis,

3. Madame Josette Pax, employée de l'Etat, demeurant à L-9282 Diekirch, 32, rue du Onze Septembre,

4. Madame Ginette Pax, employée privée, demeurant à L-9142 Burden, 1, Op Kraitzfelder,

5. Monsieur Marco Pax, employé privé, époux de Madame Danielle Hansen, demeurant à L-9763 Marnach, 16, Dosterstrooss,

6. Madame Michèle Pax, employée privée, épouse de Monsieur Emile Fisch, demeurant à L-8541 Kapweiler, Maison 3A,

tous associés de la société civile immobilière IMMO ONZE SEPTEMBRE avec siège social à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed, matricule 1997 70 02 071, constituée suivant acte du notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 233 dû 10 avril 1998, modifiée suivant acte sous seings privés en date du 31 mai 1998, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 1998, volume 261, folio 98, case 10,

donnent par les présentes procuration à Monsieur André Leuschen, retraité, demeurant à L-9273 Diekirch, 12, op der Schleed, gérant de ladite société,

- de prononcer la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- de déclarer que les associés prennent à leur charge tout le passif de la société et ont transféré tous les actifs à leur profit.

- qu'ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.

- que partant la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- de signer l'acte de dissolution de la société et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'accomplissement de la présente procuration.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2007, DIE/2007/6351. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 octobre 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007127560/234/77.

(070147233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

IPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007127315/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00740. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Toiture Romain Ciuca et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007127314/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00745. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Taxi Confort, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 2, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 107.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007127313/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00749. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Monte-Carlo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 50.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007127312/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00751. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127305/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02286. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

the shareholders of the private limited liability company FINSBURY DIALS, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 131.210

The Shareholders have requested the undersigned notary to pass the following resolution:

First resolution

The Shareholders decide to create two categories of shares and to convert the one hundred thirty-two (132) existing shares into category A shares.

Second resolution

The shareholders confirm for an undetermined period as managers of category A:

- Mr Christophe Fender, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
- Mr Luc Sunnen, prenamed, and

appoint for an undetermined period as category B manager:

- Mr Alan Hynes, prenamed.

Towards third parties the company will be validly bound or represented by the joint signature of an A and a B Manager or by every person two whom such a power was given, within the limits of this power.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

les associées, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FINSBURY DIALS établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 131.210

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales et de convertir les cent trente-deux (132) parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A.

Deuxième résolution

Les associés confirment pour une durée indéterminée comme gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc Sunnen, prénommé, et

nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de catégorie B

- Monsieur Alan Hynes, prénommé.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant A et B, ou par toute personne à laquelle à un tel pouvoir a été conféré, dans les limites de ce pouvoir.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24985. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007127577/206/48.

(070147277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Delta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127303/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07145. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pyramide d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17bis, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127319/3212/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08983. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Panarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 83.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

PANAREA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127308/2752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02462. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Luxiver, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.301.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127149/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06678. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Immobilière Ebel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 40.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127150/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06182. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.
